

En occitan, "vira pastre" signifie
deviens berger!

L'espace test agricole ovin est né le 3
juillet 2023 de la volonté partagée des
différents acteurs du monde agricole,
du territoire et de la filière de faciliter
l'installation en élevage ovin dans le
Lot.

Ont travaillé sur ce projet
et se sont regroupés en association loi
1901 :

des éleveurs et éleveuses engagé.e.s,
le Parc naturel régional - Géoparc
mondial UNESCO des Causses du
Quercy, OVILOT, la Chambre
d'agriculture du Lot, l'ADEAR, les
coopératives NATERA et GEOC,
l'association Transhumance en Quercy,
AnimaPôle ...

Qu'est-ce que le test d'activité agricole ?

Le test d'activité agricole
permet de tester son projet
d'installation de manière
responsable et autonome dans
un cadre juridique et matériel
sécurisé.

Les personnes en test sont
donc en situation réelle
d'entrepreneur et développent
leur propre activité.

Ce projet est porté par
des éleveurs et éleveuses engagé.e.s,
mais aussi



Transhumance en Quercy

avec le soutien financier de :



Projet financé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

Liberté
Égalité
Fraternité



CRÉDIT AGRICOLE
NORD MIDI-PYRÉNÉES

Pour en savoir plus :

Anne-Laure CANCES

Parc - Géoparc des Causses du Quercy
associationvirapastre@gmail.com

06 40 23 89 41

05 65 24 20 50

Vira Pastre !

Espace test ovin du Lot



**TESTER LE MÉTIER D'ÉLEVEUR
GRANDEUR NATURE !**

Vous êtes candidat ?

Comment ça marche ?

Vous êtes propriétaire ?

POURQUOI INTÉGRER L'ESPACE TEST AGRICOLE ?

- Pour démarrer progressivement son projet en élevage ovin
- Pour tester la viabilité et la vivabilité de son projet d'installation
 - Pour tester ses capacités et sa motivation
- Pour adapter, réorienter ou affiner techniquement son projet.

QUI PEUT INTÉGRER L'ESPACE TEST AGRICOLE ?

Le dispositif cible toute personne, issue du monde agricole ou non, ayant un projet d'installation en élevage ovin dans le département du Lot :

- Être éligible au contrat CAPE
- Avoir une formation ou une première expérience en élevage
 - Pouvoir dégager un fonds de trésorerie nécessaire à l'achat des premiers ovins et le paiement des premières factures

UN HÉBERGEMENT JURIDIQUE ET SOCIAL

Cette mise en situation en grandeur réelle est possible grâce à l'hébergement juridique et social au sein d'une couveuse via un contrat CAPE (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise).

L'entrepreneur à l'essai conserve ses droits sociaux et peut exercer une activité commerciale rémunératrice. Le contrat est d'une durée d'un an, renouvelable deux fois.

UN ACCOMPAGNEMENT ET DES MOYENS ADAPTÉS

- Un cadre légal d'exercice, grâce à un hébergement juridique et fiscal de l'activité
 - Des moyens de production : foncier et matériel adaptés
- Un accompagnement personnalisé et adapté aux besoins
 - Un éleveur tuteur dédié
- Un réseau de partenaires pour préparer la sortie du test.

VOUS ÊTES ÉLEVEUR OU ÉLEVEUSE ?

Vous êtes proche de la retraite et vous vous interrogez sur la transmission de votre exploitation ? Vous souhaitez redimensionner la taille de l'exploitation et diminuer la charge de travail ?

Le dispositif peut être un moyen pour tester de manière sécurisée une transmission, une association, une reprise ou la création d'un atelier complémentaire.

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE ? VOUS ÊTES UNE COLLECTIVITÉ ?

Le dispositif peut faciliter l'installation d'éleveurs et d'éleveuses sur votre commune ou sur vos terrains disponibles.

Vous pouvez participer en mettant à disposition du foncier de manière temporaire ou permanente.

